

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - 20153 - 2021 B 02111 - 902 646 819 - AB PARTENAIRE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

Du 30 avril 2024

Le trente avril deux milles vingt quatre à 12h00, au siège social

Les associés de la Société **AB PARTENAIRE** se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par **Monsieur Anthony BENDEHANE** en sa qualité de Président.

Le Président de Séance constate que le président présent détient l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Président et associé unique présent :

- Anthony BENDEHANE

Après avoir exposé que :

- en sa qualité de président, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, dans le délai légal,

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Anthony Bendehan
Président

L'assemblée a pris les décisions suivantes :

- approbation des comptes de l'exercice,
- affectation du résultat,
- approbation des conventions réglementées

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'associé unique donne au président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, constatant que le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 1 101 €, et décide d'affecter ce bénéfice ainsi :

- 5 % en réserve légale dans la limite de 10% des capitaux propres soit : 55 €
- Le solde de 1 046 € sera affecté en Report à nouveau

L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité.

L'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée adopte cette décision à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à heure de fin de séance.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui, après lecture au président présent, a été signé par le président de séance.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

*Anthony Ben Ghanem
président*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	3232 chemin des chateaux		
Code postal	84300	Ville	cavaillon
		Pays	France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

conseil aux entreprises

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	1 295	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	-------	----------------------------	--

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Non
---	-----

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

05 NOV. 2024

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

anthony Bendeher
président



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
2 - Actif circulant			
Disponibilités	27 404		27 404
TOTAL II	27 404		27 404
TOTAL GENERAL (I + II)	27 404		27 404

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	22 500
Réserve légale	177
Report à nouveau	3 368
Résultat de l'exercice	1 101
TOTAL I	27 146
3 - Dettes (4)	
Fournisseurs et comptes rattachés	64
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	194
TOTAL III	258
TOTAL GENERAL (I + II + III)	27 404

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Akhony Benchehan
Président



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel

0,00

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Anthony Ben. Ghan
Président

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	225 000
---	---	--	---------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre	monsieur		
Nom et prénom	bendehane anthony	Nom marital	
Nombre de parts ou d'actions	225 000	Pourcentage de détention	100,00%
Date de naissance	13/12/1984	Pays de naissance	France
Code postal de naissance	13700	Commune de naissance	marignane
Numéro, type et nom de voie	3232 chemin des chateaux		
Code postal	84300	Ville	cavaillon
Pays	France		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Anthony Bendehane
Président